

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 12 JUL. 2023

OBJET :

Actualisation des tarifs des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au CFA et autres utilisateurs extérieurs éventuels

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Votants : 23

N° 2023.07.04

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTÉAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Dan VILLIOT, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Nathalie MANTONNIER (pouvoir à L. MANTONNIER), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Emmanuel DELPONT (pouvoir à F. DAMBRINE)

ABSENTS : Duilio NOVARO, Sébastien CHEYNEL, Fabien PLANET, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Anne-Lise VIALON, Adjointe déléguée aux Sports, rappelle le dispositif d'utilisation des équipements sportifs (stades, stades annexes, terrains, pistes, bâtiments et installations diverses, etc.) par les centres de formation pour l'éducation sportive de leurs élèves, et d'autres utilisateurs extérieurs éventuels.

Le coût de fonctionnement de ces équipements est facturé aux établissements utilisateurs au prorata des heures réservées pour l'année scolaire écoulée (l'utilisation sera donc facturée en fonction du planning à remettre en fin d'année scolaire N-1 ou début d'année N).

Considérant l'évolution des coûts de maintenance et d'exploitation des équipements, il est proposé d'actualiser les tarifs comme suit :

Location d'équipements sportifs	Applicable depuis 2018	Applicable depuis 2021	Proposition 2023
Terrain de plein air	2.60	2.80 €/h	3€/h
Gymnase Annexe d'une surface de jeux supérieure à 800 m2, salle entière	15.80	16.00 €/h	18€/h
Gymnase Annexe 1/2	10.80	11.00 €/h	15.40€/h
Mur d'escalade (1/3 salle)	12.00	15.00 €/h	15€40/h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation des tarifs des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au CFA et autres utilisateurs extérieurs éventuels.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 12 JUL. 2023